Sistel
Service de Prévention
de Santé au Travail Interentreprises

21, Rue Camille Marcille
CS 70142
28008 CHARTRES Cedex

Tél. : 02 37 25 16 00
Site internet : www.sistel.asso.fr
E-mail : chartres@sistel.asso.fr

PROCES-VERBAL

de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 mai 2025 pour l'exercice 2024

Le Président, François-Xavier HUILLE, ouvre la séance.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales paru le samedi 3 mai 2025. Les adhérents ont par ailleurs été convoqués par voie numérique le 25 avril 2025.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents présents, agissant soit en leur nom, soit comme mandataire. Il est constaté d'après la feuille de présence arrêtée par le bureau que 91 adhérents sont présents ou représentés correspondant à un total de 152 voix.

François-Xavier HUILLE, Président, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2023
- Rapport moral – rapport annuel
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2024
- Affectation du résultat
- Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2025

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 mai 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 a été envoyé avec la convocation.

1ERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2024 correspondant à l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés –

Rapport moral – rapport annuel 2024

Thierry LESTURGEON précise que le rapport moral de l'association consiste en son rapport d'activité, document établi dans le cadre de l'article D.4622-54 du code du travail. Celui-ci est présenté au cours de l'Assemblée générale annuelle pour rendre compte de l'activité de l'association sur l'année passée. Ce rapport d'activité est mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'association.

Thierry LESTURGEON effectue une présentation du rapport, et indique quelques points spécifiques ;

- Effectif de médecins historiquement bas

Thierry LESTURGEON indique que les difficultés de SISTEL sur l'année 2024 tiennent au fait que les départs à la retraite ont dépassé les recrutements, en raison de la pénurie de médecins à l'échelle nationale et régionale.

- Suite du désengagement des fonctions publiques

Thierry LESTURGEON indique que l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des engagements pris ces dernières années concernant la radiation des fonctions publiques, qui, doivent désormais adhérer au service qui leur est dédié. Ainsi, 322 radiations de structures publiques ont été enregistrées et le ratio d'agents publics parmi l'ensemble des travailleurs suivis est passé à environ 8 %. Bien que ce chiffre soit en recul par rapport aux 14 % d'il y a quelques années, il demeure supérieur à la moyenne nationale, qui tourne autour de 5 %. Cette évolution pourrait avoir des effets positifs sur la qualité des services rendus aux entreprises du secteur privé

- Choix du futur logiciel métier

Thierry LESTURGEON explique la nécessité d'un changement de logiciel métier afin d'être en conformité avec les modalités de la réforme 2021.
Cette obligation est aussi une opportunité pour nous doter d'une solution logicielle plus adaptée à nos organisations de travail et nos souhaits de fonctionnalité.
Pour ce faire 4 éditeurs ont été rencontrés, la société TRUSTTEAM a été sélectionnée pour le logiciel PULSE.

- Certification

Thierry LESTURGEON indique que SISTEL a entamé une démarche de certification qualité. En effet, la loi stipule que tous les services en France doivent respecter des exigences. L'organisme sélectionné est QUALIANOR. La certification interviendra sur la base du référentiel spécifique l'AFNOR Spec 2207 inspiré de l'accord national interprofessionnel. Cette certification est prévue pour être obligatoire à partir de mai 2025, avec trois niveaux de certification accessibles en fonction de la maturité et de la volonté politique des services.
SISTEL vise le niveau 1, montrant ainsi son engagement dans cette démarche. Ce niveau demande de démontrer des moyens humains, matériels et organisationnels solides, ainsi qu'un catalogue de procédures bien établi pour harmoniser les pratiques. L'objectif ultime est d'atteindre le niveau 3, qui permettrait de prouver la capacité à offrir intégralement les services requis dans toutes les entreprises adhérentes.

Dans le cadre de son adhésion, chaque adhérent bénéficie de services spécialement mis à disposition. Thierry LESTURGEON met en lumière ces prestations.

<u>Les psychologues :</u>
Thierry LESTURGEON précise que SISTEL compte deux psychologues œuvrant au sein des entreprises adhérentes. Il indique que cette année une dizaine de cellules psychologiques ont été mises en place à la suite de situations graves ; cette prestation a été saluée dans la salle.

<u>EPI :</u>
David Girardeau gère le service des équipements professionnels individuels. Il a réalisé près de 300 interventions pour 2 000 salariés bénéficiaires, il s'adapte à tous les postes et trouve une solution adaptée à chaque situation. Ce service est très important, mais les entreprises doivent pouvoir le contacter pour toute question.

Prévention de la désinsertion professionnelle :
Ce service consiste à mobiliser les employeurs, les salariés ou le médecin du travail afin de trouver une solution visant à améliorer la situation d'un salarié à son poste ou à l'orienter vers un poste adapté à son profil. Thierry LESTURGEON précise qu'il est impératif de solliciter cette cellule le plus tôt possible.

Les ateliers 12/14 :
Pour répondre à la sensibilisation et à l'appréhension des risques, des Ateliers sont réalisés soit le 12 ou le 14 du mois dans nos locaux à chartres ils traitent de différents thèmes afin d'aider les employeurs. On a le plaisir de constater l'augmentation de la fréquentation hétérogène en fonction des tailles d'entreprises. Cela est l'occasion de créer des contacts qui se poursuivent sur des visites en entreprises.

Madame TRICARD, représentante de la société LEGENDRE, souhaite souligner la qualité des services offertes par le SISTEL.

RAPPORT DE GESTION

Nelly VIEL, Responsable Administratif et Financier, fait la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

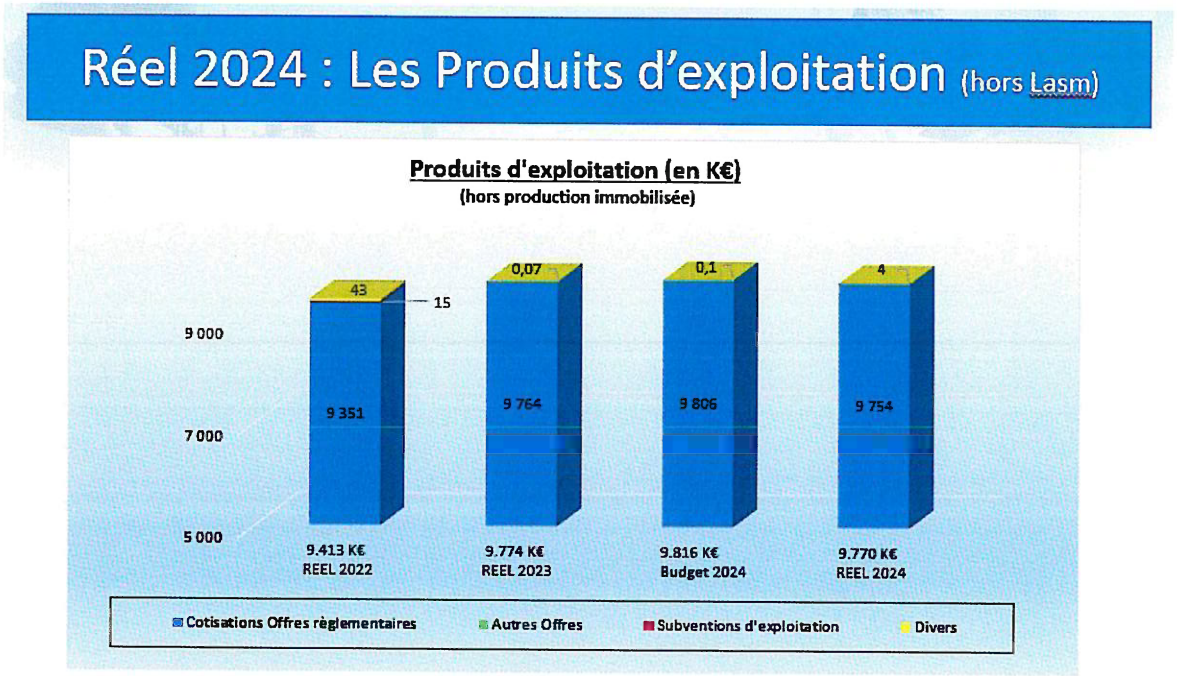

- ✓ Entre 2022 et 2023 : + 361 K€ de produits d'exploitation (+3,9%) : le désengagement de fonctions publiques et l'émission d'avoirs dans le cadre du décret « multi-employeurs, sont largement compensés par l'augmentation des tarifs (+5%), de la facturation des « nouveaux noms » (+60 K€), des absences (+16 K€), les nouvelles adhésions & l'augmentation des frais de dossiers (passage de 50 € à 100 € en 2023),
- ✓ Réel 2024 : les tarifs à la hausse (+ 2,9%) ont permis de maintenir le chiffre d'affaires face à une légère diminution du nombre de salariés (per capita) et du nombre d'actes (intérim) facturés, tout comme le nombre d'absences (total – 3.500 en volume),

Réel 2024 : Les Offres

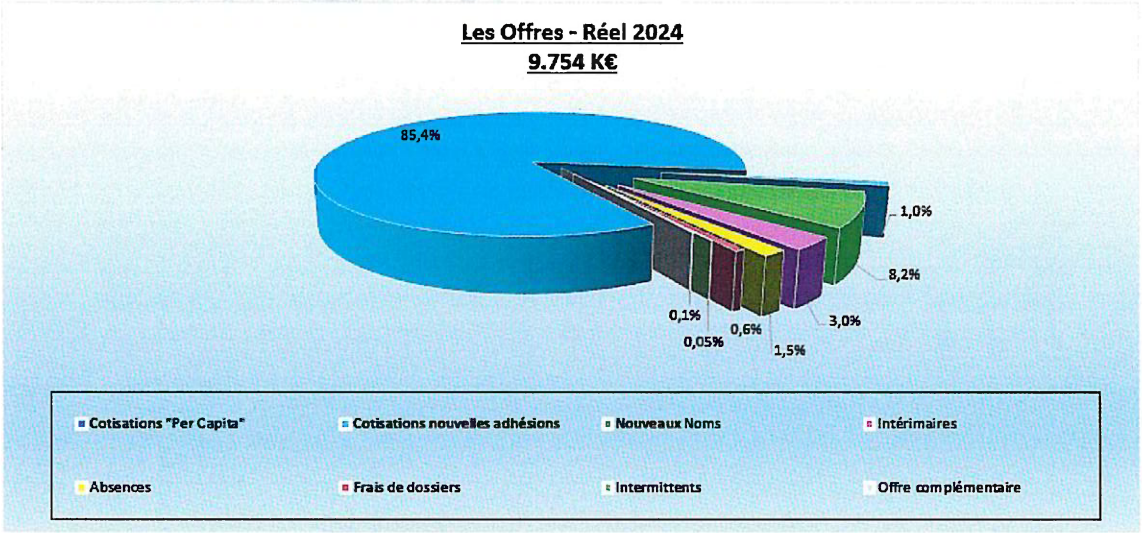

- ✓ Des cotisations plutôt stables dans leur répartition :
  - 85,4 % de cotisations « per capita » (86% en 2023),
  - 8,2 % de « nouveaux noms » (7,2% en 2023)
  - 3 % d' « intérimaires » (3,1% en 2023)

Réel 2024 : Les Charges d'exploitation (hors Lasm)

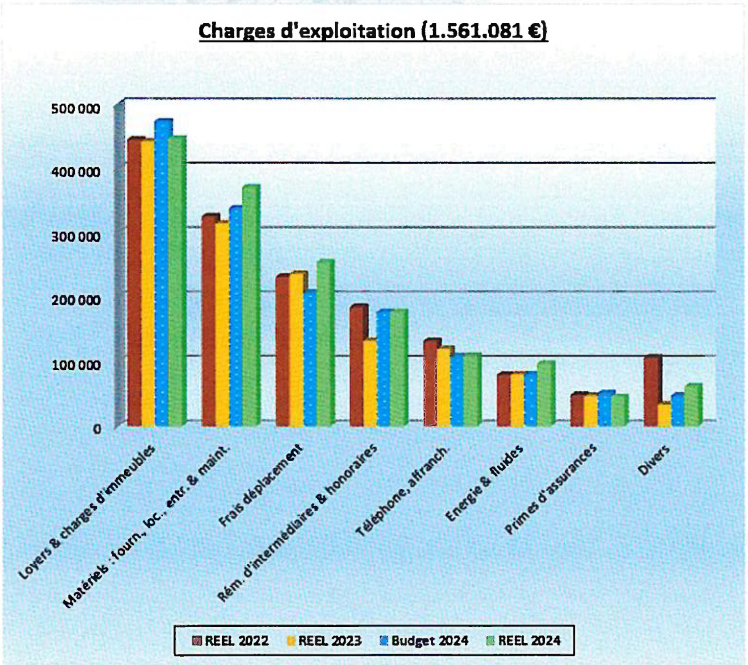

Des charges d'exploitation au niveau de celles de l'exercice 2022 :

- ✓ 1er Poste de dépenses (29%) : 446 K€ Loyers et charges d'immeubles, dont
  - 243 K€ de nettoyage des locaux et d'entretien des espaces verts ,
  - 81 K€ de maintenance,
  - 75 K€ de taxes foncières,
  - 47 K€ de loyers,
- ✓ Fournitures, location, maintenance, matériels et logiciels (371 K€) : + 56 K€ vs 2023, dont 18 K€ de location de bureau mobiles (Dreux), 10 K€ nouveaux contrats (sécurité informatique notamment), et hausses tarifaires fournisseurs non négociables dans le domaine informatique, 14 K€ de réparations (matériel et cars),
- ✓ Frais de déplacement : 254 K€,
- ✓ Rémunérations d'intermédiaires : 177 K€ (Prestations informatiques : installations routeurs, audit sécurité, accompagnement cahier des charges),
- ✓ Augmentation des charges d'énergie en lien avec les taxes (hors contrat),
- ✓ Divers : dont 38 K€ d'irrécouvrables (17 K€ en 2023).

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

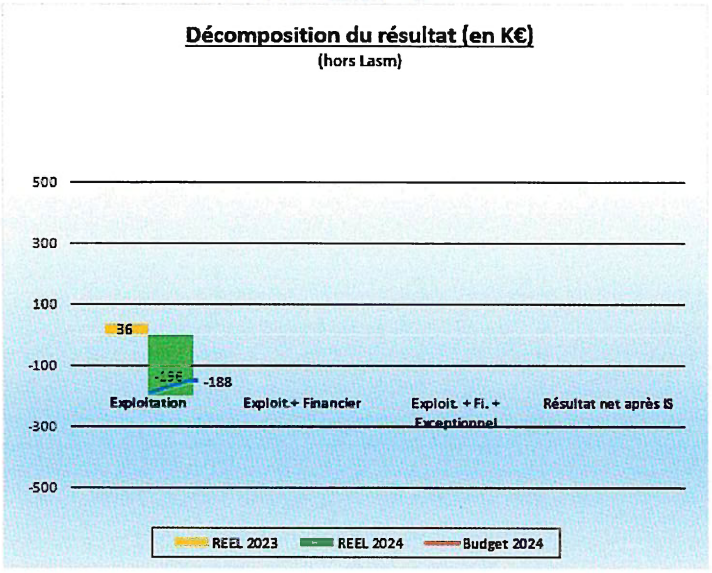

- ✓ **Résultat net =**
  + Résultat d'exploitation
  + Résultat financier
  + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ **Résultat d'exploitation 2024 = -196 K€**

  En ligne avec le budget 2024 déficitaire de 188 K€

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

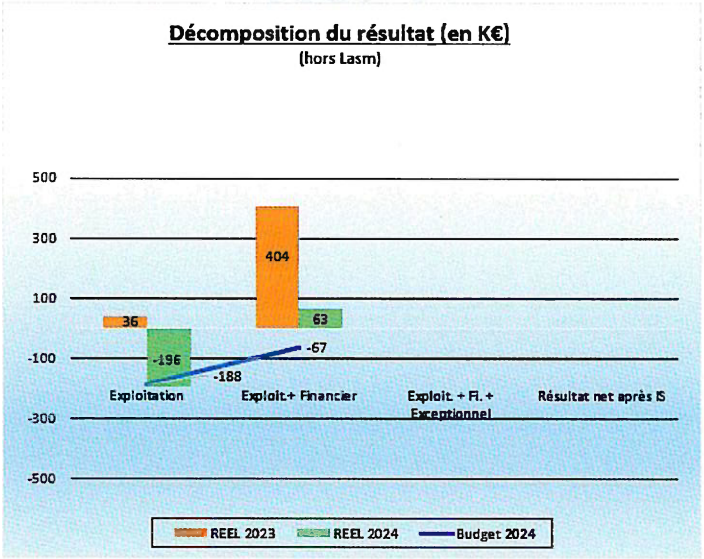

- ✓ **Résultat net =**
  + Résultat d'exploitation
  + Résultat financier
  + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ **Résultat financier 2024 : + 259 K€**

  Marchés financiers très favorables : les taux d'intérêts ont diminué plus lentement que prévu
  Budget 2024 : + 121 K€
  Réel 2023 : + 369 K€

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

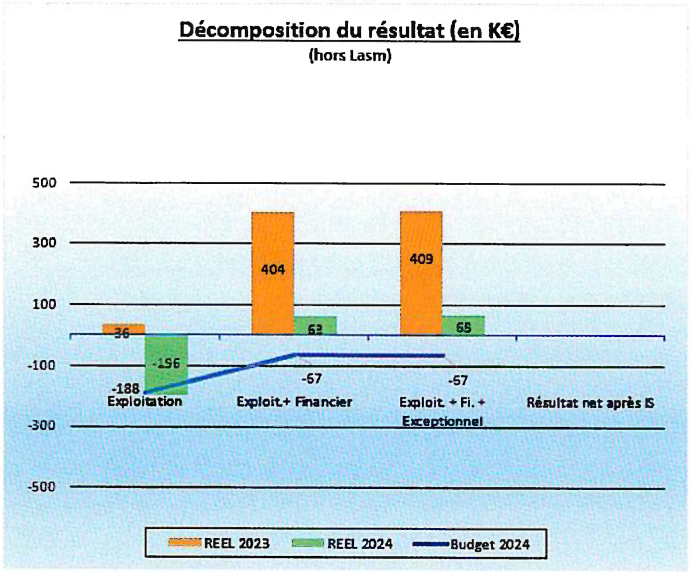

- ✓ **Résultat net =**
  + Résultat d'exploitation
  + Résultat financier
  + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ **Résultat exceptionnel 2024 : + 5 K€**

  Non significatif
  Identique à 2023
  Non budgété en raison de son caractère imprévisible.

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

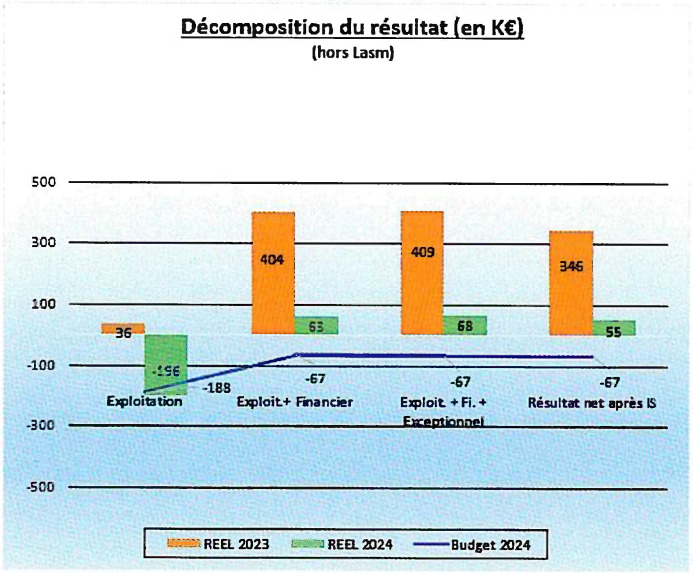

- ✓ **Résultat net =**
  + Résultat d'exploitation
  + Résultat financier
  + Résultat exceptionnel
  - Impôt / sociétés

- ✓ **Résultat net 2024 : + 55 K€**

  IS : 13 K€
  Un résultat net bénéficiaire grâce au résultat financier favorable.

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

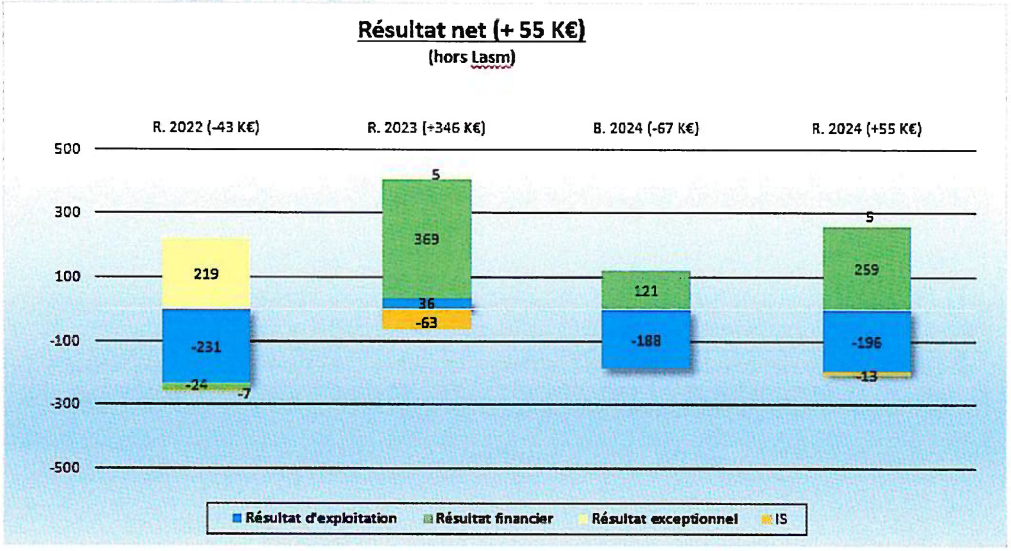

- ✓ Résultat d'exploitation 2024 conforme au budget.
- ✓ Résultat financier plus favorable en raison d'une décroissance plus lente des taux d'intérêts.

(hors LASM)

Réel 2024: Le Résultat net (hors Lasm)

(En K€ - hors Lasm)	REEL 2023	BUDGET 2024	REEL 2024	Variation R.24 / R.23 Montant	Variation R.24 / R.23 %
Produits	**9 774**	**9 816**	**9 770**	**-4**	**0%**
Cotisations & offres	9 774	9 816	9 764	-9	-0,1%
Autres produits	0,1	0,1	6	6	
Charges	**9 738**	**10 005**	**9 966**	**228**	**2%**
Coûts de personnel	7 601	7 818	7 834	234	3%
Charges d'exploitation	1 408	1 481	1 561	153	11%
Amortissements & provisions	668	616	518	-151	-23%
Taxes diverses	61	90	53	-8	-12%
Résultat d'exploitation	**36**	**-188**	**-196**	**-232**	**-651%**
Résultat financier	369	121	259	-109	-30%
Résultat exceptionnel	5	0	5	0	
Impôt / sociétés	-63	0	-13	50	
Résultat net	**346**	**-67**	**55**	**-291**	**-84%**

Sistel

REEL 2024 : Le Bilan au 31 12 2024

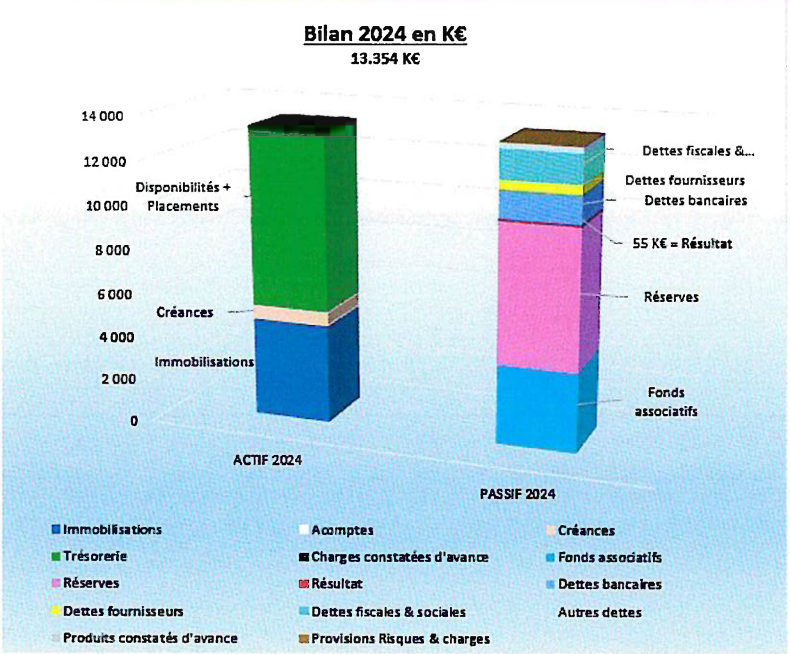

BILAN = image à l'instant « T »
ACTIF = Patrimoine
PASSIF = Obligations à l'égard des tiers

- ✓ Un bilan qui évolue peu entre le 31-12-2023 et le 31-12-2024 : -0,2 %,
- ✓ Un actif composé à 60% de liquidités, et à 34% d'immobilisations,
- ✓ L'actif dit « circulant » (créances et trésorerie, total de 8,9 M€ en 2024), couvre largement l'ensemble des dettes (3,3 M€, soit 25%) présentes au passif,
- ✓ Un passif constitué principalement de réserves (48%) et de fonds associatifs (27%).

Rapport du Commissaire aux Comptes et rapport spécial

Cyrille BAUD Commissaire Aux Comptes, représente le cabinet Bakerstilly sur le site de Chartres.

Cyrille BAUD n'émet ni réserve ni observation sur les comptes et indique qu'il n'a pas été identifié de conventions réglementées qui auraient justifié un rapport spécial.

2ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et le rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net comptable de **+ 54 720,39€**
Elle approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports
L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à la somme de **+ 54 720,39€** au compte « autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sistel

4ème RESOLUTION

Thierry LESTURGEON présente le budget de l'exercice 2025 et rappelle les taux des cotisations pour l'exercice 2025 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2024.

Per capita	2024	2025	Variation
SI-SIA	84	86	+ 2,4 %
SIR (Supplément 30 € à 32 €)	114	118	+ 3,5 %
~~Particulier Employeur (*)~~	~~50~~	~~51~~	~~+ 2,0 %~~
Alternant SI SIA	46	48	+ 4,3 %
Alternant SIR	76	80	+ 5,2 %
Intermittents	84	86	+ 2,4 %
Absence non excusée	84	86	+ 2,4 %
Droit d'adhésion	100	100	0 %

** A partir de 2025, le particulier employeur doit adhérer à un service spécifique SPSTN*

Recettes : tarifs 2025 intérim

A l'acte	2024	2025	Variation
SI-SIA	84	86	+ 2,4 %
SIR (Supplément 30 € à 32 €)	114	118	+ 3,5 %

Recettes : tarifs 2025 Offre spécifique

	2024	2025	Variation
Travailleur indépendant	97	97	0 %

Sistel

Budget / Recettes / Offre complémentaire

Les interventions peuvent prendre plusieurs formes mais la composante essentielle est une prestation de service :

Tarif jour proposé qui comprend l'élaboration et la préparation de la prestation (HT) :

ASST :	330 €	338 €	(+ 2,4 %)
IDEST :	460 €	472 €	(+ 2,6 %)
IPRP :	860 €	800 €	(- 7 %)
Dir. Adj. :	900 €	900 €	(0 %)
Médecin :	1257 €	1 290 €	(+ 2,6 %)

Des moyens matériels peuvent être facturés au cas par cas en sus

Compte de résultat

Réel 2024 et Budget 2025 : le résultat net (hors Lasm)

(En K€ - hors Lasm)	REEL 2023	REEL 2024	BUDGET 2025	Variation B25 / R24 Montant	Variation B25 / R24 %
Produits	**9 774**	**9 770**	**9 992**	**+222**	**+ 2%**
Cotisations & offres	9 774	9 764	9 989	+224	+ 2%
Autres produits	0	6	3	-3	- 47%
Charges	**9 738**	**9 966**	**10 370**	**+404**	**+ 4%**
Coûts de personnel	7 601	7 834	7 883	+49	+ 1%
Charges d'exploitation	1 408	1 561	1 843	+282	+ 18%
Amortissements & provisions	668	518	610	+93	+ 18%
Taxes diverses	61	53	33	-20	- 37%
Résultat d'exploitation	**36**	**-196**	**-378**	**-182**	
Résultat financier	369	259	142	-117	
Résultat exceptionnel	5	5	0	-5	
Impôt / sociétés	-63	-13	0	+13	
Résultat net	**346**	**55**	**-236**	**-291**	

Sistel

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget prévisionnel 2025 et les cotisations associées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

✧✧✧✧

Le Président remercie les adhérents présents ou représentés, de leur confiance exprimée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Président lève la séance à 17 h 10.

✧✧✧✧

Le Président du Conseil d'Administration
François-Xavier HUILLE